REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux février à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

<u>Présents</u>: BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, PRADEL Michel, ROBERT Béatrice.

<u>Absente excusée</u> : MARTIN Jessica. <u>Absente</u> : ANGLADE Christine.

<u>Procurations</u>: MARTIN Jessica à BOUAT Valérie <u>Secrétaire de séance</u>: MAUREL Jean-Claude.

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

2022/001 - Délibération : Tableau du Conseil Municipal

Suite à la démission de Madame Eva CASTANER, le suivant de la liste majoritaire intègre automatiquement l'équipe municipale. Le tableau du conseil municipal doit à cet effet être réajusté par délibération en mentionnant le nom de Thierry CAILHOL.

Pour: 9
Contre: 1
Abstention: 0

Arrivée de Madame FERRET Myriam et Monsieur CHOPO Guy

2022/002 - Délibération : DETR 2022 - DECI

La commune souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture au titre de la DETR, ainsi qu'auprès du Conseil Départemental.

Le programme déposé sera le suivant : Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Il s'agit de la mise en conformité de la défense incendie, le réseau allant être renforcé afin que le débit du poteau incendie existant soit conforme aux prescriptions du RDDECI pour les ERP.

En espérant pouvoir recevoir les subventions nécessaires, le tableau prévisionnel est le suivant :

➤ Montant estimatif des travaux

- Divers travaux nécessaires à cette mise en place :

52 887,36€ HT

La DETR doit être rédigée comme suit :

Plan de finan	Plan de financement			
Partenaires	Dépenses (HT)	Recettes	%	
Travaux DECI « Chemin des Rives »	52 887.36€			
Etat DETR		26 443.68€	50%	
Commune (autofinancement)		26 443.68€	50%	
Total	52 887.36€	52 887.36€		

Ouï cet exposé, Le Conseil Municipal:

- AUTORISE le Maire à procéder aux demandes de subventions dans le cadre de la DETR
- DONNE l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

Pour: 12
Contre: 0
Abstention: 0

2022/003 – Délibération : DETR 2022 – Acquisition de conteneurs mobiles aménagés

La commune souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture au titre de la DETR, ainsi qu'auprès du Conseil Départemental.

Le programme déposé sera le suivant : Acquisition de conteneurs mobiles aménagés.

En espérant pouvoir recevoir les subventions nécessaires, le tableau prévisionnel est le suivant :

> Montant estimatif des travaux

Achat de conteneurs : 35 000,00€ HT
 Travaux de fondation/dalle : 15 000,00€ HT
 Travaux nécessaires à l'alimentation des conteneurs (réseaux divers) : 10 000,00€ HT
 Travaux d'aménagement de cheminement/paysager : 10 000,00€ HT

La DETR doit être rédigée comme suit :

Plan de financement	cement		
Partenaires	Dépenses (HT)	Recettes	%
Travaux	70 000.00€		
Etat DETR		35 000.00 €	50.00
Conseil Départemental du Tarn		14 000.00 €	20.00
Commune (autofinancement)		21 000.00 €	30.00
Total	70 000.00 €	70 000.00 €	

Ouï cet exposé, Le Conseil Municipal:

- AUTORISE le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes, auprès des différents partenaires
- DONNE l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

Pour: 11
Contre: 1
Abstention: 0

<u>2022/004 – Délibération : Demande de subvention – Acquisition de columbarium</u>

La commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention.

Le programme déposé sera le suivant : Acquisition de columbarium.

En espérant pouvoir recevoir les subventions nécessaires, le tableau prévisionnel est le suivant :

> Montant estimatif des travaux

Achat de « Case Cap Horn » - 12 emplacements au total : 8 540,40€ HT
Achat de « Cavurne carrée » - 10 emplacements au total : 3 982,00€ HT
Achat de plaques d'inscription : 648,00€ HT
Évacuation des terres par benne : 400,00€ HT
Travaux de fondation/dalle : 18 159,40€ HT

Le plan de financement doit être rédigée comme suit :

Plan de financem	nancement		
Partenaires	Dépenses (HT)	Recettes	%
Travaux	31 729,80€		
Conseil Départemental		9 518,94€	30%
Commune (autofinancement)		22 210,86€	70%
Total	31 729,80€	31 729,80€	

Ouï cet exposé, Le Conseil Municipal:

- AUTORISE le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes, auprès des différents partenaires
- DONNE l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

A cet effet, le règlement intérieur du cimetière sera revu.

Pour: 12
Contre: 0
Abstention: 0

2022/005 - Délibération : Convention de mise en fourrière des véhicules

Afin de faciliter l'enlèvement des véhicules abandonnés ou gênants sur la voie publique ou réduits à l'état d'épaves, il est proposé à l'Assemblée de passer une convention de mise en fourrière de véhicules avec le garage DRMT sis à Gaillac (81).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention annexée à la présente
- Autorise M. le Maire à procéder à sa signature.

Pour: 11
Contre: 1
Abstention: 0

Positionnement des Elus pour tenue des bureaux de vote à venir sur l'année 2022

En vue des élections Présidentielles et Législatives qui se tiendront respectivement les 10/24 avril et 12/19 juin, les élus devront se positionner très rapidement sur un tableau qui leur sera envoyé prochainement.

Projet « Dôme des arts »

La Directrice artistique du Dôme des Arts souhaite proposer lors de la soirée du samedi 25 juin 2022, un spectacle en extérieur, dans la même configuration que l'année dernière.

Il sera demandé à l'organisatrice de communiquer avec les habitants de proximité. Les répétitions devront être effectuées le jour de la manifestation autant que faire se peut. La manifestation devra se terminer au plus tard à 2h00 du matin.

La mairie communiquera sur la date et la tenue de cette manifestation.

Questions diverses

Domaine du Green

Myriam FERRET et Jean-Claude MAUREL exposent le rappel de la règlementation inhérente à la location de logements meublés de tourisme, situés au Domaine du Green. Un courrier sera adressé au gestionnaire ainsi qu'au syndic de co-propriété.

Arrêté municipal prescrivant l'entretien de trottoirs

Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène, Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantés en bordure des voies communales, risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation, Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général, il y a lieu de prendre un arrêté municipal détaillant les règles relatives en la matière au CGCT.

Ce projet d'arrêté sera transmis aux élus qui sont invités à faire d'éventuelles remarques.

Arrêté municipal portant interdiction de stationner des véhicules des gens du voyage en dehors des aires aménagées à cet effet sur la commune

Le stationnement des résidences mobiles des gens du voyage en dehors des aires d'accueil de celles prévues à cet effet sur les communes de Gaillac et Graulhet, est interdit sur l'ensemble du territoire de la commune de Rivières, excepté provisoirement sur le parking de l'église du bourg pour une durée maximale de quinze jours.

Les frais liés à un aménagement de l'aire provisoire de transition seront répercutés à la Communauté d'Agglomération qui a la compétence d'accueil des gens du voyage.

Ce projet d'arrêté sera transmis aux élus qui sont invités à faire d'éventuelles remarques.

Modalités de réservation des salles communales

Les réservations de salles, demandes de disponibilités et retrait de clés se font désormais auprès des services techniques où l'agent Steven BURGAUD gère désormais le planning.

Le contact à retenir est l'adresse mail : reservationsalles.rivieres@gmail.com

Réunion publique

En lien avec le bureau d'étude « PAYSAGES » mandaté pour la révision du PLU, une réunion publique est prévue le vendredi 4 mars 2022 à 20h30 dans la salle communale pour présenter le projet communal.

Formation défibrillateur

Elus et agents ont été formés par La Croix Rouge Française afin de savoir manipuler en cas de besoin, les 2 défibrillateurs installés sur la commune. Il est important de sensibiliser les associations pour une formation de cet équipement, par les services de la Croix Rouge.

Aménagement cœur de bourg

Une réunion de travail a récemment eu lieu en comité restreint. La prochaine réunion dédiée aux élus est prévue le mercredi 9/02 à 18h00 dans la salle de réunion.

Enquête numérique aux habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération

Une démarche est en cours pour réaliser un diagnostic de territoire sur les usages numériques et identifier les attentes et besoins des habitants. Les résultats de l'enquête permettront de mettre en place avec l'ensemble des acteurs associatifs et/ou institutionnels les actions et ateliers à proposer pour desservir au maximum tous les habitants et lutter contre la fracture numérique.

Contrôle pollution de l'air

Un nouveau dossier s'ouvre et sera suivi par la deuxième Adjointe, Marie-Thérèse BRILLANT, suite à un avis de pollution de l'air sur la commune de Rivières, reçu par l'assurance d'une administrée.

Budget Participatif Tarnais

Le Conseil Départemental du Tarn lance une expérience unique de démocratie participative. Tarnais et associations tarnaises ont par ce biais la possibilité de proposer des projets en lien avec les solidarités humaines, la jeunesse, l'éducation, le développement touristique et local, le développement durable, le sport, la culture et le patrimoine.

Chaque canton aura au moins un projet lauréat. Ces projets pourront obtenir un soutien financier départemental allant jusqu'à 40 000€. Les tarnais, à partir de 16 ans, ont jusqu'au 6 mars pour voter 3 projets minimum et 8 projets maximums sur la plateforme numérique *budgetparticipatif.tarn.fr*.

Recensement de la population

L'Insee communique la population totale de Rivières au 1^{er} janvier 2022 : 1 094 habitants (contre 1 085 en janvier 2021 et 1 068 en 2020).

Développement touristique

Le groupe de travail qui suit ce dossier proposera prochainement différentes conventions ou avenants à des conventions liés aux acteurs économiques et touristiques de la commune.

Ce travail est attendu pour le conseil municipal du mois de mars. Pour cela, les documents de travail sont attendus en mairie avant fin février.

Percepteur

Il est annoncé le départ à la retraite de Monsieur RIGAL, Trésorier des finances publiques de Gaillac.

Fin de la séance : 20h40 La date du prochain Conseil Municipal sera communiquée ultérieurement.

DELIBERATIONS	THEME	
2022/001	Délibération : Tableau du Conseil Municipal	
2022/002	Délibération : DETR 2022 – DECI	
2022/003	Délibération : DETR 2022 – Acquisition de conteneurs mobiles aménagés	
2022/004	Délibération : Demande de subvention – Acquisition de columbarium	
2022/005	Délibération : Convention de mise en fourrière des véhicules	

Ainsi fait et délibéré le 2 février 2022.

Christine ANGLADE Absente	Marie- Christine BERMES	Valérie BOUAT	Marie-Thérèse BRILLANT	
Hervé CASAGRANDE	Guy CHOPO	Daniel DON	Myriam FERRET	Christophe HERIN
Cyril	Jessica MADTIN	Jean-	Michel PRADEL	Béatrice ROBERT
MANEN	MARTIN	Claude MAUREL	PRADEL	ROBERT
	Procuration à Valérie BOUAT			